

First Phosphate nomme Garry Siskos directeur des opérations et directeur financier de la société

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 23 mai 2023) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (FSE: KD0) (« **First Phosphate** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer que Garry Siskos, CPA, CA, a été nommé directeur des opérations (« COO ») et directeur financier (« CFO ») de la Société. Le directeur financier sortant de First Phosphate, Bennett Kurtz, passera au poste de directeur administratif (« CAO »). Gilles Laverdière a été nommé géologue en chef (« P.GEO ») de la Société.

Garry Siskos a plus de 25 ans d'expérience internationale en tant que directeur financier et directeur des opérations dans des entreprises publiques et privées tant entrepreneuriales que multinationales. Il est spécialisé dans la stratégie, la levée de capitaux, le financement structuré, les fusions et les acquisitions. Il a de l'expérience dans les secteurs de la technologie, de l'exploitation minière et de l'automobile. Il a participé à la création de deux des 100 plus grandes entreprises de croissance du Canada.

« Les années d'expérience organisationnelle de M. Siskos sont cruciales pour une entreprise comme la nôtre, alors que nous commençons à structurer nos divisions et à établir un modèle de croissance durable à long terme, » a déclaré John Passalacqua, PDG de First Phosphate. « J'ai eu le plaisir de travailler avec Garry sur de nombreux projets au cours des 30 dernières années, et il n'y a personne qui me donne plus de confiance pour être à mes côtés dans le développement de ce projet épique en Amérique du Nord. »

« Je suis enthousiaste à l'idée de poursuivre mon parcours professionnel aux côtés de John et de son équipe afin d'optimiser la valeur des actifs miniers uniques de la Société liés à la batterie lithium fer phosphate (LFP), » a déclaré M. Siskos. « La transition mondiale vers l'énergie durable présente une opportunité convaincante pour First Phosphate. Nos actifs miniers liés au LFP joueront un rôle essentiel dans le soutien de ce changement de paradigme à l'échelle mondiale. »

La propriété phare de First Phosphate, le Lac à l'Original, est située à environ 140 km en camion du port en eau profonde de Saguenay. La propriété Bégin-Lamarche de First Phosphate est située à environ 75 km du port en eau profonde de Saguenay. La Société a conclu un protocole d'entente avec le port de Saguenay (« MOU ») afin de s'assurer un accès en eau profonde aux marchés mondiaux et une précieuse empreinte de développement industriel portuaire.

First Phosphate a récemment terminé un programme de forage de 4 274 m sur sa propriété Bégin-Lamarche, la plus importante de ses propriétés de développement « Bluesky ». La Société devrait annoncer les résultats du forage sur la propriété Bégin-Lamarche dans les semaines à venir. La Société procède actuellement à une évaluation économique préliminaire (« ÉÉP ») sur sa propriété phare du Lac à l'Original et devrait fournir des résultats d'ici le quatrième trimestre de cette année.

La Société a conclu un accord avec MMP Munich MiningPartners GmbH (« MMP ») pour des services de relations avec les investisseurs, avec une date d'entrée en vigueur au 22 mai 2023. L'engagement de MMP est d'une durée initiale de 3 mois, au cours de laquelle la Société versera à MMP des honoraires globaux de 25 000 dollars canadiens en espèces.

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit

s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Peter Kent, Président
peter@firstphosphate.com
Tél : +1 (647) 707-1943

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com
Relations avec les médias : media@firstphosphate.com
Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>
LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

-30-

Informations prospectives et mises en garde

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toute déclaration contenue dans le présent communiqué de presse qui n'est pas une déclaration de fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par des termes tels que "peut", "devrait", "anticiper", "s'attendre à", "potentiel", "croire", "avoir l'intention" ou la forme négative de ces termes et d'autres expressions similaires. Les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse comprennent des énoncés relatifs à : l'annonce prévue par la Société des résultats de forage pour la propriété Bégin-Lamarche au cours des prochaines semaines ; les actifs miniers LFP de la Société joueront un rôle central dans le soutien de ce changement de paradigme mondial ; et les attentes de la Société pour optimiser la valeur de ses actifs miniers LFP.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse sont basés sur certaines hypothèses et événements futurs prévus, notamment : la capacité de la Société à produire des matières phosphatées de haute pureté selon les normes ESG et avec une faible empreinte carbone ; la capacité de la Société à annoncer les résultats de forage pour la propriété Bégin-Lamarche au cours des prochaines semaines ; la capacité de la Société à réaliser ses actifs miniers de LFP et à jouer un rôle central dans le soutien du changement de paradigme mondial ; et la capacité de la Société à répondre à ses attentes en matière d'optimisation de la valeur de ses actifs miniers de LFP.

Ces déclarations impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, la performance ou les réalisations diffèrent matériellement de ceux exprimés ou suggérés par ces déclarations, y compris, mais sans s'y limiter : l'incapacité de la Société à réaliser son annonce des résultats de forage pour la propriété Bégin-Lamarche dans les prochaines semaines ; l'incapacité de la Société à réaliser ses actifs miniers LFP et à jouer un rôle central dans le soutien du changement de paradigme mondial ; et l'incapacité de la Société à répondre à ses attentes dans l'optimisation de la valeur de ses actifs miniers LFP.

Le lecteur est averti que la liste ci-dessus n'est pas exhaustive. Les lecteurs sont en outre invités à ne pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives, car rien ne garantit que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels elles reposent se concrétiseront. Ces informations, bien que considérées comme raisonnables par la direction au moment de leur préparation, peuvent s'avérer incorrectes et les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux anticipés.

Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont expressément qualifiées par cette mise en garde et reflètent les attentes de la Société à la date du présent communiqué et sont susceptibles de changer par la suite. La Société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives, que ce soit en raison de nouvelles informations, estimations ou opinions, d'événements ou de résultats futurs ou autres, ou à expliquer toute différence importante entre les événements réels ultérieurs et ces informations prospectives, sauf si la loi applicable l'exige.



To view the source version of this press release, please visit
<https://www.newsfilecorp.com/release/166972>